

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absents excusés : MM. Pauline BOSCHER, Yohann GARREAU

Date des convocations : 19 février 2021

Date d'affichage : 16 mars 2021

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame le Maire liste les projets en investissement prévus pour le budget 2021, suite aux différentes réunions de travail.

BUDGET PRINCIPAL :

- **Opération 111 : Bâtiments communaux**
 - o Acquisition de la Bergerie (voté - non réalisé)
 - o Démolition des vestiaires du stade
 - o Travaux toiture de la mairie
 - o Travaux et équipement Maison France Services
 - o Travaux joint muret de la Poste (voté - non réalisé)
 - o Réparation cloche église
 - o Travaux Maison des Associations (peinture, sol), électricité (voté-non réalisé)
 - o Urinoir WC public (voté - non réalisé)
 - o Travaux presbytère
 - o Vidéoprojecteur mairie
 - o Desserte rangement bureau du Maire (voté-payé)
- **Opération 113 : Voirie-terrains-réseaux**
 - o Travaux voirie (voté - réalisé - payé)
 - o Finition parking près du futur centre de secours
 - o Chemin la Crestellerie (voté - non réalisé)
 - o 12 Prises candélabres
 - o Desherbeur thermique

- Ponceuse
 - Cannes débouche canalisations
 - Illuminations
 - Poubelles
 - Panneaux de voie communale et numérotation maisons
 - Skate-park (participation)
- Opération 118 : Plan Local d'Urbanisme
 - Participation pour la révision du PLU (voté - réalisé - non payé)
 - Opération 119 : Aménagement voirie du bourg
 - Frais d'études pour aménagements de trottoirs
 - Opération 127 : Logements au-dessus la Poste
 - Lot 9 : Fin des travaux
 - Resoline Orange pour câblage logements
 - Opération 130 : Travaux accessibilité bâtiments publics - Agenda Ad'Ap
 - Maison des Associations
 - Opération 131 : Atelier communal
 - Opération 132 : La Bergerie
 - Recrutement d'un programmiste

BUDGET LOTISSEMENT BOCAGE DE L'ELLE :

Suite à la réunion de préparation de budget avec le Conseiller aux Décideurs Locaux, la commune de Saint Clair sur l'Elle dispose suffisamment de réserves pour pouvoir effectuer la 1^{ère} tranche des travaux de viabilisation sans avoir recours à un prêt.

Les conseillers municipaux valident ces orientations.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/01 : SAINT-LÔ AGGLO : PACTE DE GOUVERNANCE

Associer davantage les communes au fonctionnement de Saint-Lô Agglo tout en renforçant les temps d'échanges relatifs à l'Agglo au sein des conseils municipaux, tel est l'objet du pacte de gouvernance.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô Agglo dans les conditions définies dans le rapport et sur la base des éléments présentés.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/02 : LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE ET MANCHE HABITAT

Dans le cadre du projet de construction des 6 logements individuels à réaliser, rue du Pont de la Pierre, dans le lotissement 'Bocage de l'Elle', Manche Habitat informe que l'appel d'offres est maintenant analysé.

En conséquence, Manche Habitat fait part des dispositions suivantes :

➤ Composition de l'opération et réservation de logements :

Logements		Type de financement	Réservation	
N°	Typologie		Contingent préfectoral	Commune de St Clair sur l'Elle
2	T III	PLAI	2	4 (4 PLUS) - 2 PLUS seront réservés à des ménages dont les ressources n'excèdent pas 60 % des plafonds - 1 PLUS peut être réservé à des ménages dont les ressources se situent entre 100 et 120 % des plafonds
1	T III	PLUS		
3	T III			
4	T III			
5	T III			
6	T III			

25 % des logements seront réservés au contingent préfectoral, soit 2 logements (1 PLUS et 1 PLAI). Madame le Maire indique que si le représentant de l'Etat n'utilise pas ce droit de réservation, celui-ci sera transféré à la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de réservation de logements

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/03 : LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : LOGEMENTS HLM INDIVIDUELS : CESSION A TITRE ONEREUX DU TERRAIN A MANCHE HABITAT

➤ Procédure foncière :

Dans le cadre de l'emprunt à contracter pour le financement de l'opération de construction de 6 logements individuels, il est nécessaire que Manche Habitat soit propriétaire du terrain d'assiette de ces 6 logements. C'est pourquoi, il est proposé une procédure foncière en deux temps, à savoir :

- 1) l'acquisition à titre onéreux (pour un montant de 19 800 € HT) par Manche Habitat auprès de la commune de St Clair sur l'Elle pour une partie de la parcelle AD29
- 2) puis une rétrocession gratuite, par Manche Habitat à la commune de St Clair sur l'Elle, des voiries après achèvement des travaux de VRD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la cession à titre onéreux du terrain où seront construits les 6 logements HLM à Manche Habitat pour un montant de 19 800 € HT
- accepte la rétrocession gratuite, par Manche Habitat à la commune de St Clair sur l'Elle, des voiries après achèvement des travaux de VRD

➤ Autorisation de construire :

Compte tenu des délais à respecter quant à la procédure foncière présentée ci-dessus, Manche Habitat ne sera pas propriétaire dudit terrain avant la date de démarrage des travaux de VRD prévue en mai prochain.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à délivrer une autorisation de construire.

➤ Attestation de non-recours :

Dans le cadre du financement de cette opération, la commune fera parvenir à Manche Habitat un document attestant que le permis de construire est purgé de tout recours.

LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' : POINT SUR LE CHANTIER

Le permis d'aménager modificatif a reçu un avis favorable. Les travaux de viabilisation doivent reprendre en avril 2021 pour être finis fin juin. La commercialisation sera donc possible en septembre 2021. 4 parcelles sont préservées.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/04 : LOGEMENTS LOCATIFS POUR LES JEUNES A FORTE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA SUBVENTION LEADER

Madame le Maire rappelle la délibération n°2018-09/07 du 03 septembre 2018 sollicitant une aide au titre de Leader. Le dossier est en cours d'instruction par l'autorité de gestion des fonds européens. Après lecture, le conseil municipal approuve le plan de financement global de 310 437.90 € HT.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/05 : PLAN NEIGE 2020-2021 : DEVIS COMPLÉMENTAIRE SUITE A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DÉNEIGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Madame le Maire rappelle la délibération attribuant le marché plan neige 2020-2021 pour le déneigement des routes départementales et communales à l'entreprise LAPLACE de Couvains.

Suite à la demande du conseil municipal, l'entreprise LAPLACE a fourni un devis à hauteur de 54 € HT par heure pour l'évacuation de la neige sur les parkings ; devis accepté par le conseil municipal.

PRÉSENTATION DU PROJET SKATE-PARK DES JEUNES DE L'ESPACE JEUNES

Des élus ont rencontré 7 jeunes à l'Espace Jeunes qui ont présenté leur projet d'installation d'un skate-park. Les jeunes ont travaillé sur le projet en déclinant les différents aspects comme l'emplacement, le financement, l'estimation du coût, la sécurité,...

Concernant le financement, les jeunes ont conscience du coût non négligeable. Des subventions pourraient être demandées au niveau de la région, du département, de l'agglomération, des associations, des entreprises.

Le Conseil Municipal félicite les jeunes pour le travail effectué.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/06 : ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES

Un devis a été demandé à l'association Conquérants et Bâisseurs de la Meauffe pour l'entretien des chemins de randonnées. Le devis s'élève à 1 831.50 € pour 2 passages dans l'année.

Un devis complémentaire a également été demandé pour l'ouverture de deux chemins à l'Etot et à la Ballolière. Le devis s'élève à 175.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'association Conquérants et Bâisseurs pour un montant total de 2 006.50 € et autorise Madame le Maire à signer les devis.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/07 : FAUCHAGE-ÉPARAGE

Madame le Maire rappelle la délibération 2020-N°06/06 du 4 juin 2020 concernant l'attribution du marché fauchage-éparage des voies communales et chemins ruraux de la commune (4.901 Km).

Philippe GAILLARDON, adjoint chargé de la voirie, indique que l'entreprise a donné satisfaction l'an dernier. Il a recontacté l'entreprise qui maintient les mêmes tarifs que l'an passé. Il propose donc de reconduire le marché d'un an, comme indiqué dans le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le marché avec l'entreprise ETA LEDUNOIS-LEGRAND de Cerisy la Forêt pour un tarif HT à 196 € du Km.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/08 : OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Conformément à la délibération du 18 novembre 2020 et compte tenu des dispositions prévues par la réglementation autorisant l'ordonnateur à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, le Conseil Municipal décide d'ouvrir, en dépenses d'investissement, les crédits suivants :

BUDGET GÉNÉRAL

➤ article 10226	Reversement de la taxe d'aménagement	3 355.23 €
➤ article 2183 - opération 111	webcam	47.94 €
➤ article 2183 - opération 111	urne élections	370.80 €

Madame la Maire est autorisée à procéder au mandatement des sommes dues.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2021.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°03/09 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le Maire rappelle la démission d'un agent technique au 15 novembre 2020 qui effectuait l'entretien des locaux de la maison des associations et était mise à disposition pour l'entretien des locaux du REPAM 'Les hirond'Elle' et de l'accueil de loisirs de l'Elle.

Madame le Maire avait donc averti les services de Saint-Lô Agglo et avait indiqué qu'elle recherchait une nouvelle personne pour le remplacement.

Saint-Lô Agglo, souhaitant uniformiser l'entretien des bâtiments, fait appel à une entreprise de nettoyage. La commune de Saint Clair sur l'Elle n'ayant donc plus besoin de gérer la mise à disposition d'un agent pour les locaux de Saint-Lô Agglo sur la commune, a donc créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (3 h par semaine) depuis le 4 janvier 2021.

Le conseil municipal décide donc de supprimer l'emploi occupé par la personne démissionnaire au 15 novembre 2020 à 8h25/35h00.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections régionales et départementales :

Les élections départementales et régionales, initialement prévues en mars 2021, sont reportées aux 13 et 20 juin 2021. Elles auront lieu à la Maison des Associations.

Groupe scolaire 'Coccin'Elle' :

À la suite du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du vendredi 12 février 2021, la fermeture d'une classe au RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) de Couvains, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Jean-de-Savigny et Villiers-Fossard, est confirmée.

Cette fermeture était prévisible au vu des effectifs et d'une fermeture de classe reportée depuis trois ans.

Des tests salivaires auront lieu au groupe scolaire semaine 11 avec l'accord des parents. Les enseignants et le personnel du syndicat qui le souhaitent pourront se faire également tester.

Antenne 4G Orange :

L'antenne 4G Orange est en service depuis fin janvier. Plusieurs habitants, à proximité de l'antenne, ont indiqué ne plus recevoir la télévision correctement par l'antenne râteau. Madame le Maire a pris contact avec Orange qui a transmis la marche à suivre.

Recensement de la population :

La population totale de St Clair sur l'Elle est de 976 habitants au 1^{er} janvier 2021.

Commerçant :

La couturière itinérante ne viendra plus sur le marché de St Clair sur l'Elle en raison d'un manque de clientèle. Le vendeur de moussettes et la fromagère sont de nouveau présents au marché.

Association EOLE:

L'association EOLE souhaiterait organiser un dimanche matin de ramassage des déchets dans les rues et voies de la commune. Elle demande s'il sera possible d'utiliser le camion de la commune pour transporter les sacs de déchets et de prévoir un moment de convivialité. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

- Communication :

Un prochain St Clair'Infos est en cours de rédaction.

- Réunion :

Conseil municipal : le 6 avril 2021 à 20h30 à la Maison des Associations : vote du budget et validation des tarifs des parcelles du lotissement

- Tour de table :

A la fin de chaque réunion, un tour de table est organisé. La parole est donnée à chaque conseiller pour qu'il puisse informer, faire remonter des constats, des problèmes, la demande d'habitants.

Ces points sont repris lors d'une réunion maire-adjoints ou en conseil municipal.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.